

Coopération entre associations intermédiaires afin de former les personnes en insertion

Description de la pratique

Edition 2011

Objectifs

Constituer des groupes de formation en mutualisant les coûts entre associations intermédiaires.
Satisfaire les besoins de formation avec davantage de réactivité et de cohérence au regard des évolutions de parcours des bénéficiaires.

Contexte

Les personnes en parcours sont salariées dans le cadre d'un contrat de travail spécifique (le CDD d'usage) dont la durée correspond très exactement à celle de la mise à disposition. La législation prévoit des fonds de la formation professionnelle continue si les bénéficiaires sont salariés et donc rémunérés. Si une association intermédiaire propose une formation à ses salariés en parcours, elle doit mettre en place un contrat de travail spécifique pour chacun des participants sur la durée de la formation, et rémunérer ce temps de formation.

Dispositif / action mis en place

4 sessions expérimentales de formation aux techniques professionnelles ont été réalisées en partenariat avec l'organisme de formation Inhni, spécialisé dans la propreté et l'environnement. Le coût de la formation a été réparti entre les associations intermédiaires au prorata du nombre de participants par établissement.

Public bénéficiaire

Les salariés en parcours d'insertion auprès desquels ont été détectés un besoin de formation et la volonté de s'engager dans un parcours de formation professionnalisant dans l'optique d'une sortie vers l'emploi hors insertion.

Partenariat

Présentation des partenaires

- 3 associations :
- Tremplin Travail Solidarité
 - Le Relais Vermellois
 - Relais Emploi Alfa
- 1 organisme de formation :
- INHNI

Rôle des partenaires

- La constitution de groupes de participants (des salariés issus de chacune des associations partenaires)
- La répartition des frais pédagogiques de formation entre les associations intermédiaires.
- La réalisation des modules en collaboration avec l'organisme de formation.

Moyens Mis en œuvre

Humains

- Un formateur externe et un encadrant technique et social de TTS pour la réalisation des modules de formations et l'accompagnement des travailleurs aux modules de formations

Financiers

- Utilisation pour partie du budget "plan de formation" de chaque structure, et des financements obtenus en complément au titre du caractère expérimental du projet.

Résultats

Quantitatif

- En avril 2011, 2 sessions ont déjà eu lieu. La session liée à l'entretien des espaces verts a réuni 10 travailleurs en parcours.
- Le coût pédagogique fut moindre pour chaque structure, car réparti selon le nombre de participants de chacune.

Qualitatif

- Les sessions de formation ont permis des échanges de pratiques et de savoir-faire entre les personnes en parcours.

Spécificités

Plus Values

- La création d'un contrat d'engagement à participer à l'intégralité de la formation, signé par chacun des participants.
- Une formation qui se différencie des programmes de formation traditionnels.

Essai

Facteur de réussite

- La mise en place d'une réunion préalable afin d'expliquer l'intérêt de la formation et les règles de savoir-vivre et savoir-être.
- La mise en place d'un "contrat d'engagement", par lequel les participants s'engagent à suivre avec assiduité et jusqu'à son terme la formation.
- L'expérience de groupe et le partage d'expériences
- La rémunération des stagiaires (sur la base du SMIC et du nombre d'heures de formation réalisées).

Freins, difficulté

- Les publics en insertion sont confrontés à des difficultés financières. Leur manque d'assiduité tient souvent à leur crainte de perdre une mission rémunérée pendant leur temps de formation, d'où leur désaffection pour la formation.
- A cet égard, la rémunération du temps de formation prend une importance d'autant plus grande.



Pour en savoir plus

Interlocuteur : Jérôme Legein

Fonction : Directeur

Tél : 03 91 80 08 80

Courriel : tts@cegetel.net

Site Internet : www.tts-insertion.fr